

Co- Présidence : UNGE (Collège Patronal) et BATI MAT TP CFTC (Collège salarié)

Secrétariat : Anifa NASRI

Représentants des employeurs

-UNGE (présente)

-FENIGS (Présente)

Représentants des salariés

-BATI-MAT TP-CFTC (Présent)

-SYNATPAU-CFDT (Absente le matin _ Présente l'après-midi à partir de 14h30)

PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE (CPPNI)

NON APPROUVE

Du mercredi 5 mars 2025 – 9h30 – 17h

Format 100 % Présentiel

TABLE DES MATIÈRES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :	2
II.	APPROBATION DES RELEVÉS DES DÉCISIONS 1 ET 2 DE LA CPPNI DU 5 FEVRIER 2025	2
III.	ACCORD DE MODERNISATION.....	2
IV.	ACCORD SUR LE LA PROLONGATION DE LA PERIODE DE SURVIE.	2
V.	ACCORD DE REVISION DE L'ACCORD 6 MAI 2010 ETENDU LE 27 NOVEMBRE 2010 SUR LA BASE DU PROJET D'ACCORD CFTC DE SEPTEMBRE 2023.....	3
VI.	ACCORD DE REVISION DE L'ARTICLE 4.7 DE LA CCN SUR LA BASE DU PROJET D'ACCORD CFTC DE SEPTEMBRE 2023.....	3
VII.	ACCORD DE SUBROGATION.	3
VIII.	QUESTIONS DIVERSES.....	3

I. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des organisations présentes.

II. Approbation des relevés des décisions 1 et 2 de la CPPNI du 5 février 2025

DECISION

Le relevé des décisions de la première CPPNI est approuvé à l'unanimité des organisations présentes.

Le relevé des décisions de la seconde CPPNI est approuvé à l'unanimité des organisations présentes.

III. Accord de modernisation

1. Echanges sur le retour des avocats.
2. Echanges sur les points de vigilance identifiés le 6/11/2024.
3. Point d'avancement sur la refonte de la grille de classification.
4. Avenir des CPR – Création des GTR (Groupe de travail régional)
5. Allocation de fin de carrière – Substitution d'un régime plus individuel

POSITION

L'UNGE : Propose un nouveau projet d'accord confirmant la convention collective et modifiant certains articles de celle-ci sous forme d'avenant.

FENIGS : Doute de la réalisation complète de l'accord de modernisation avant le 15 avril 2025, mais n'entravera pas les travaux de négociation de la commission.

CFTC : Prend acte de l'évolution de l'accord, prend acte qu'il a des levées de doutes, sur certains sujets liés au courrier d'opposition. Il reste encore des sujets non résolus qui seront à étudier.

La CFTC veut faire avancer le sujet, mais de par la réception tardive du nouveau projet ne s'engagera pas sur les échanges du jour. Les échanges devront être validés par la Fédération CFTC avant toute validation potentielle.

DECISION

La CPPNI décide de poursuivre les discussions sur l'accord présenté par l'UNGE point par point. Départ de la CFTC à 14h19.

IV. Accord sur la prolongation de la période de survie.

DECISION

Reporté

V. Accord de révision de l'accord 6 mai 2010 étendu le 27 novembre 2010 sur la base du projet d'accord CFTC de septembre 2023.

DECISION

Reporté

VI. Accord de révision de l'article 4.7 de la CCN sur la base du projet d'accord CFTC de septembre 2023.

DECISION

Reporté

VII.Accord de subrogation.

DECISION

.

VIII. Questions diverses

Sans objet.

Rappel du calendrier des CPPNI 2025

08/01/2025
05/02/2025
05/03/2025
02/04/2025
14/05/2025
4/06/2025
10/09/2025
8/10/2025
5/11/2025
3/12/2025